PUBLIÉ LE 22/12/2025

Décision du 18/12/2025 – Modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du CSP

RÉFÉRENTIELS - MÉDICAMENTS EN ACCÈS DIRECT / MÉDICAMENTS DEVANT LE COMPTOIR

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202 ;

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;

Décide :

Article 1

A l'annexe I de la décision du 12 mai 2014 susvisée, les présentations des spécialités suivantes sont ajoutées :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
Baume Saint Bernard, crème	Salicylate d'isoamyle / Camphre racémique / Lévomenthol / Oléorésine de capsicum	1 tube de 42 g	3400934155000	Troubles rhumatologiques
Vorja menthol 5 mg/1 mg, comprimé à sucer édulcoré au sorbitol	Chlorhexidine / lidocaïne	24 comprimés	3400930315828	Troubles de la sphère ORL (maux de gorge)
Vorja citron 5 mg/1 mg, comprimé à sucer édulcoré au sorbitol, à l'aspartame et à l'acésulfame de potassium	Chlorhexidine / lidocaïne	24 comprimés	3400930315873	Troubles de la sphère ORL (maux de gorge)
Vorja miel 5 mg/1 mg, comprimé à sucer édulcoré au sorbitol et à la stévia	Chlorhexidine / lidocaïne	24 comprimés	3400930316092	Troubles de la sphère ORL (maux de gorge)

Article 2

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 18 décembre 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale